

POUR TOUTE INFORMATION:

Khalissa HOUAS, Conseillère Formation khalissa.houas@cnfpt.fr INSET de Montpellier Jackye GUIRAO, Assistante Formation Tél.: 04 67 99 76 54 - jackye.guirao@cnfpt.fr INSET de Montpellier



Cycle Contrôleur ou Contrôleuse de gestion Promotion 2020-2021 INSET de Montpellier

UN METIER EN EVOLUTION

Le contrôle de gestion apporte aux décideurs locaux des informations stratégiques pour la définition de leurs objectifs, l'organisation de leur administration et l'évaluation de leurs résultats.

Cette fonction est devenue centrale au sein des collectivités, complémentaire de la fonction financière.

Orienté vers l'engagement des ressources, le contrôle de gestion vise la mesure des activités, des services rendus et de leur qualité en rapportant ces résultats à l'ensemble des moyens mobilisés.

A QUI S'ADRESSE CE CYCLE

Cette formation professionnelle s'adresse en priorité aux « contrôleur ou contrôleuse de gestion » de collectivités nouvellement nommés ou aux agents devant intégrer prochainement cette fonction.

OBJECTIF GENERAL DU CYCLE

La professionnalisation

Cette formation s'inscrit dans une démarche de professionnalisation autour des invariants du métier et vise à :

- ✓ Développer l'acquisition de connaissances et de savoir-faire professionnels liés au métier ;
- ✓ Transformer ces apprentissages en compétences par des travaux et productions directement liés aux situations professionnelles.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Organisation et durée

Le cycle se compose de 6 modules pour une durée totale de 45 jours.

Une pédagogie adaptée à des professionnels en activité

Pour atteindre l'objectif de professionnalisation, une approche par la pédagogie active est retenue :

- ✓ Alternance entre formation théorique et application en situation de travail ;
- ✓ Conduite d'un projet professionnel pour aider les participants et participantes à transférer leurs nouveaux acquis dans leur activité.

Des apprentissages ponctués par des épreuves d'évaluation

Chaque module fait l'objet d'une évaluation systématique. Un rapport à finalité professionnelle est présenté devant un jury à la fin du cycle. Pour le produire, les stagiaires bénéficient d'un accompagnement méthodologique spécifique.

Délivrance du certificat de formation

Après évaluation des modules et soutenance du projet et/ou validation des acquis de l'expérience, le certificat de formation professionnelle est délivré par le président du CNFPT.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 juillet 2020

Module 1	Les enjeux stratégiques de la fonction contrôle de gestion	2 au 6/11/2020
Module 2	Le pilotage interne 1ère partie	14 au 18/12/2020
	Le pilotage interne 2ème partie	25 au 29/01/2021
Module 3	Optimisation de l'engagement des ressources et calcul des coûts 1ère partie	8 au 12/03/2021
	Optimisation de l'engagement des ressources et calcul des coûts 2ème partie	12 au 16/04/2021
Module 4	Le contrôle externe 1ère partie	17 au 21/05/2021
	Le contrôle externe 2ème partie	28/06 au 02/07/2021
Module 5	La formalisation des processus des collectivités locales et l'amélioration de la qualité des services publics	
Module 6 Le partage de la culture de gestion		25 au 29/10/2021
	16 décembre 2021	

Tous les modules se dérouleront à l'INSET de Montpellier

CONTACT

Jackye GUIRAO – jackye.guirao@cnfpt.fr – 04 67 99 76 54

Khalissa HOUAS – khalissa.houas@cnfpt.fr

2



CYCLE PROFESSIONNEL CONTROLEUR OU CONTROLEUSE DE GESTION 2020

OBJECTIFS DES MODULES DE FORMATION

Module 1 : Les enjeux stratégiques de la fonction de contrôle de gestion 5 jours

Objectifs

Situer le rôle du contrôleur ou contrôleuse de gestion au sein de sa collectivité.

Contenu

- Connaître les grands principes de fonctionnement, les compétences et les acteurs et actrices des collectivités territoriales,
- Identifier les caractéristiques, les contraintes et les opportunités de l'environnement des collectivités territoriales (axe gestion des ressources),
- Connaître les composantes de la fonction contrôle de gestion et la différencier par rapport aux autres fonctions de management des collectivités territoriales.
- Situer les enjeux stratégiques (notamment l'aspect organisationnel) du contrôle de gestion pour chacun des acteurs pour le développement de l'organisation des collectivités territoriales.
- Identifier les secteurs prioritaires d'intervention de sa collectivité territoriale et définir les priorités de développement du contrôle de gestion.

Module 2 : Le pilotage interne 10 jours (en 2 partie)

Objectifs

Favoriser la définition d'objectifs et structurer, animer le système d'information décisionnel.

Contenu

- Les méthodes de conduite par objectif dans les services publics et dans le privé,
- Les techniques et outils permettant d'animer la définition des objectifs stratégiques et opérationnels dans le cadre du projet de sa collectivité,
- L'architecture du système d'information et de pilotage,
- Les méthodes, outils et techniques de conception d'indicateurs et de tableaux de bord ainsi que leur évaluation.
- Les méthodes, outils et techniques relatifs aux calculs des coûts.
- L'animation de la production et la circulation de l'information décisionnelle et le contrôle de sa cohérence.
- La formulation des analyses, synthèses et recommandations.

Module 3 : Optimisation de l'engagement des ressources et calcul des coûts 10 jours (en 2 partie)

Objectifs

Connaître les typologies de coûts et leurs apports en terme décisionnel,

Maîtriser les méthodes, les techniques et les outils relatifs aux calculs de coûts,

Développer et animer une comptabilité analytique,

Analyser les coûts et leurs composants et proposer des actions en vues de leur optimisation.

Module 4 : Le contrôle externe 10 jours (en 2 partie)

Objectifs

Structurer et animer les contrôles des organismes et gestions externes de la CT en vue de l'optimisation de leurs contributions aux politiques publiques.

Contenu

- La réglementation relative à la diffusion et au contrôle de l'information propre à chaque organisme,
- Les différentes natures de risques liées aux gestions externalisées,
- Les diverses structures concourant à la mise en oeuvre des politiques publiques et dégager les enjeux de la collectivité territoriale,
- Les contrôles juridiques, financiers et d'activité de la gestion externalisée,
- La formalisation des liens entre la gestion externe de la collectivité territoriale : convention, contrat d'objectifs.
- Le contrôle des grandes délégations de service public et participer à l'évaluation et à la renégociation des contrats.

Module 5 : La formalisation des processus des collectivités locales et l'amélioration de la qualité des services publics 5 jours

Objectifs

Améliorer le fonctionnement de la collectivité territoriale et l'amélioration de la qualité des services publics.

Contenu

- Les principaux concepts liés aux organisations,
- Les démarches techniques et outils d'évaluation et de formalisation des processus,
- L'articulation entre la formalisation des processus et la démarche qualité.
- La distinction entre les processus prioritaires et la mise en oeuvre des démarches pertinentes au regard des objectifs à atteindre.

Module 6 : Le partage de la culture de gestion

5 jours

Objectifs

Aider les acteurs à s'approprier les outils du contrôle de gestion adaptés à leur problématique.

Contenu

- L'identification des blocages et des messages à faire passer,
- Le développement des stratégies et des outils de communication internes et externes : techniques d'animation, de conduite d'entretien et de réunion,
- Le développement des stratégies et des outils de formation.



Cycle professionnel Contrôleur, Contrôleuse de gestion Bulletin d'inscription 2020

À retourner à l'INSET avant le 30/07/2020 à jackye.guirao@cnfpt.fr

Avec : la lettre de motivation, le curriculum-vitae et la copie du diplôme le plus élevé du candidat ainsi que toute pièce que le candidat jugera utile

La participation du stagiaire à l'ensemble des modules constitue une nécessité pour la bonne réalisation du cycle et une condition de délivrance de la certification du CNFPT à l'issue de la			
formation	ertification du CNFPI à l'issue de la		
Je soussigné(e)			
Représentant(e) de l'autorité territoriale,			
Candidat.e			
M.			
Nom Prénom			
Nom de jeune fille			
Date de naissanceLieu de naissar	ce		
Adresse personnelle			
CPVille	Tél		
Courriel professionnel			
Niveau d'études	Diplôme		
Comment avez-vous eu connaissance de l'existence de ce cycle :			
Publication presse spécialisée			
Autres:			
Employeur			
Collectivité			
Nombre d'habitants dans le cas d'une commune ou EPCI			
Adresse			
Situation professionnelle			
Service d'affectation			
Fonction			
Grade Date nomination dar	s le grade		
Fait à, Visa et c	achet pour accord		
ام			



Cycle professionnel Contrôleur, Contrôleuse de gestion Bulletin d'inscription 2020

DESCRIPTION DE POSTE

A l'aide de la fiche de poste ci-après, décrivez votre métier actuel

1. Intitulé du métier : trouvez un intitulé précis et clair en un maximum de 6 mots
Description synthétique du poste et énumération des missions : Décrivez-le de façon à expliciter l'intitulé, en énumérant les missions. Les principales missions pouvant être déclinées autour de 2 à 5 descriptifs. (Ex. : Participer à la définition des orientations financières)
2. Activités principales :
Enumérez vos activités principales, en les classant par ordre d'importance et en utilisant des verbes d'action pour les caractériser. Les activités découlent des missions évoquées cidessus. Elles correspondent à ce que vous faites concrètement (ex. : Manager le service financier, contrôler l'exécution budgétaire déconcentrée)
3. Liste des fonctions ou services avec lesquels vous êtes en relation :
Listez, par ordre d'importance, les fonctions ou services avec lesquels vous êtes en relation
6



Cycle professionnel Contrôleur, Contrôleuse de gestion Bulletin d'inscription 2020

4. Intitulé du poste de votre (vos) supérieur(s) hiérarchique(s) :		
Indiquez l'intitulé du poste de la (des) personne(s) dont vous dépendez hiérarchiquement		
5. Intitulé du poste de votre (vos) subordonné(s) :		
Indiquez le cas échéant l'intitulé du ou des postes des agents qui vous sont hiérarchiquement rattachés		
6. Compétences, titres ou diplômes requis :		
Déterminez les compétences principales requises, selon vous, pour ce poste, les diplômes ou formations utiles et les caractéristiques particulières d'exercice		













VOTRE FORMATION AU CNFPT

Fiche pratique



JE CONFIRME MA PARTICIPATION

Vous devez transmettre la fiche de confirmation de votre participation à la formation avant la date butoir indiquée dans votre convocation.



JE PREPARE MON DEPLACEMENT EN FORMATION

Mon lieu de formation

Consultez votre convocation pour connaître l'adresse de votre lieu de formation. Un plan joint vous permettra, en fonction du site, de choisir le mode de déplacement le plus adapté. Les stationnements payants ne sont pas pris en charge par le CNFPT. Pour vos déplacements sur Montpellier, consultez les trajets testés et commentés sur le site cnfpt-mobilité.

2 Mon trajet : les modalités de prise en charge

Extrait de la délibération du Conseil d'administration du CNFPT 2014-016 du 19 février 2014 modifiée :

« La prise en charge concerne les stagiaires qui suivent une formation organisée par le CNFPT, à l'exception des préparations aux concours et examens, des formations organisées en intra, des journées d'actualité, séminaires et événementiels, des formations payantes. Peuvent en bénéficier les seuls agents pour lesquels une cotisation est perçue : fonctionnaires stagiaires ou titulaires, agents contractuels de droit public, salariés en contrat emploi d'avenir et en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). »



Depuis 1er janvier 2019, l'indemnisation des frais liés à votre venue en formation est effectuée exclusivement par virement bancaire. Un RIB au format papier vous sera demandé à chaque entrée en formation.

L'indemnisation versée est conditionnée par le mode de transport utilisé depuis le code postal de la résidence administrative de l'agent au code postal du lieu de formation (Calcul effectué sur le site via michelin - trajet par la route le plus court en distance). Les agents dont la résidence administrative se situe dans un des départements d'Outre-mer ou en Corse sont invités à se rapprocher de la personne en charge de la formation.

L'indemnisation est forfaitaire. Les frais annexes au déplacement (péage, parking...) ne sont pas pris en charge par le CNFPT.

MODE DE DEPLACEMENT	INDEMNISATION
Transport en commun	0,20€/kilomètre, versée à compter du 1er kilomètre parcouru à condition que la
Transport en commun	franchise des 40 kms (aller/retour) soit dépassée.
Co-voiturage	0,25€/kilomètre, versée uniquement au conducteur, quel que soit le nombre de
uniquement via	passagers. L'indemnisation est effectuée à compter du 1er kilomètre parcouru à
l'application mobistage	condition que la franchise des 40 kms (aller/retour) soit dépassée.
Individuels motorisés	0,15 €/kilomètre à compter du 41ème kilomètre parcouru (aller/retour) de la
(auto ou moto),	résidence administrative de l'agent au lieu de formation (trajet par la route le plus
(auto ou moto),	court en distance).

Pour les stagiaires en situation de handicap l'indemnisation est fixée à hauteur de 0,15€/kilomètre à compter du 1er kilomètre et quel que soit le nombre de kilomètres parcourus.

Aucune prise en charge ne sera effectuée si :

- le montant à indemniser est inférieur à 4€, le coût de gestion de l'opération dépassant la somme à verser
- les déplacements ont été effectués avec un véhicule de service ou de fonction
- La formation a fait l'objet d'une annulation de la part du CNFPT hors situation non imputable à l'établissement (grève, force majeure, intempérie, ...)

Modalité de contrôle : pour l'indemnisation de vos frais de déplacement, la transmission de justificatifs pourra vous être demandée à l'ouverture d'une session de formation. Veillez à conserver vos titres de transport.













VOTRE RESTAURATION

Les repas sont pris en charge par le CNFPT uniquement pendant la durée de la formation. La prise en charge est effectuée :

- soit par le biais d'une réservation dans un lieu de restauration à proximité du site de formation
- soit par le versement d'une indemnité de 11 euros dans le cas où aucune réservation n'a été prévue par le CNFPT (montant fixé par la délibération du C.A du CNFPT, cette indemnité est également versée pour les repas du soir des personnes hébergées par le CNFPT à compter du 1^{er} jour du stage)

La restauration n'est pas prise en charge pour les préparations concours et pour les événementiels.



VOTRE HEBERGEMENT

Les stagiaires dont la résidence administrative est située à plus de 70 kilomètres aller du lieu du stage (calcul effectué sur viamichelin.fr, trajet le plus court) peuvent solliciter la prise en charge de leur hébergement (excepté les **agents en situation de handicap ou à mobilité réduite** pour lesquels ces critères ne s'appliquent pas). En cas de refus de l'hébergement proposé par nos services, aucune indemnisation de repas (soir) ou de nuitées ne sera appliquée par le CNFPT.

- Votre lieu d'hébergement vous sera précisé une semaine avant le début de la formation.
- L'hébergement la veille de la formation est possible pour tout trajet supérieur à 150 kms aller.

IMPORTANT

La prise en compte de votre hébergement est strictement conditionnée à la réception, par la Délégation Languedoc-Roussillon ou par l'INSET, de la fiche de confirmation avant **la date butoir** indiquée dans votre convocation.

Si vous étiez amené à annuler votre hébergement, veuillez en informer rapidement la personne en charge du suivi de la formation.

Toute absence non justifiée entraîne l'annulation systématique de toutes les nuitées réservées. Les dépenses engagées par le CNFPT pourront être facturées à votre collectivité.



VOTRE FORMATION

Votre formation peut se dérouler en partie à distance. Pour vous accompagner, consulter les ressources et tutoriels dédiés en cliquant sur l'image ci-contre.

A l'issue de votre formation, un bilan vous sera transmis par courriel. Celui-ci nous permet de disposer de vos retours et d'ajuster nos formations pour répondre au mieux aux besoins des agents et des collectivités.



Occitanie Délégation Languedoc-Roussillon

95, rue Brumaire 34000 Montpellier - 04 67 61 77 77

Accueil du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 le vendredi de 8h30 à 16h00

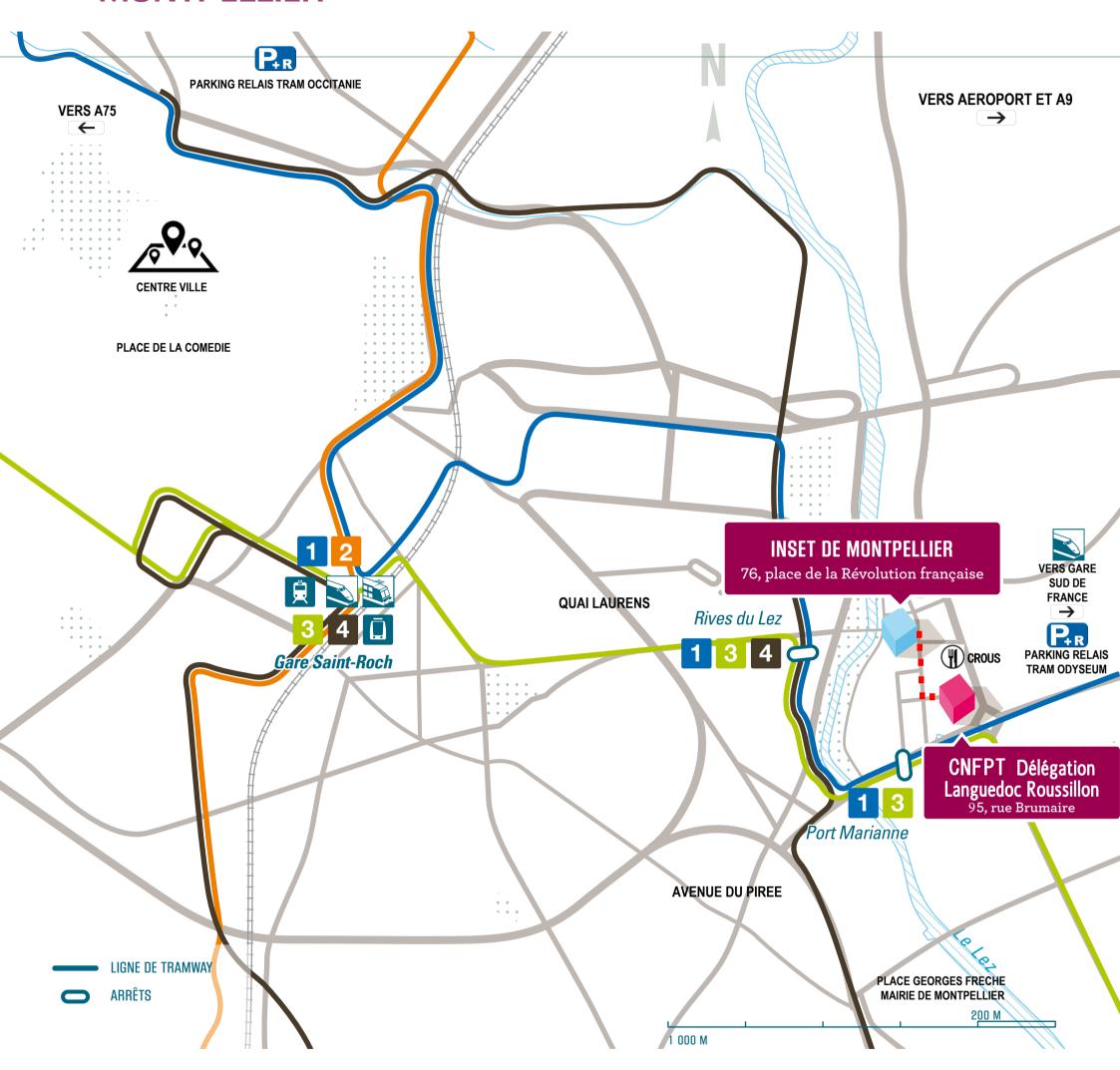


INSET de Montpellier

76, place de la Révolution Française 34965 Montpellier - 04 67 99 76 76

Accueil du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 le vendredi de 8h30 à 16h00

INSET DE MONTPELLIER DÉLÉGATION LANGUEDOC-ROUSSILLON MONTPELLIER



INSET : 76, Place de la Révolution française 34965 MONTPELLIER Cedex 2

Tél.: 04 67 99 76 76

Coordonnées GPS: 43.6039155, 3.8958956

DÉLÉGATION: 95, rue Brumaire 34000 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 61 77 77Site Internet : www.cnfpt.fr

Coordonnées GPS: 43.6022862, 3.8970382





EN AVION

Une navette dessert l'aéroport Montpellier Méditerranée jusqu'à la place de l'Europe, située à un arrêt tramway du site CNFPT (L1 et 4)

+ https://www.montpellier.aeroport.fr



EN TRAIN

La gare Saint Roch se situe au centre de la ville. 10 minutes sont nécessaires pour rejoindre les 2 structures CNFPT Richter en transport en commun. La gare Montpellier Sud de France se situe à 25 min en transport en commun.

+ https://www.oui.sncf



EN TRAMWAY

Depuis la Gare St Roch :

- Tramway L1 direction « Odysséum », ou ligne 3 direction "Etang de l'or" ou "Lattes Centre" descendre à l'arrêt Rives du lez pour l'INSET ou Port Marianne pour la délégation.

Depuis la Gare Montpellier Sud de France:

Navette de bus gratuite vers l'arrêt Place de France puis tramway ligne 1 en direction de Mosson

Parking Tramway

9 parkings en connexion avec les 4 lignes de tramway proposent plus de 5000 places de stationnement, pour en savoir plus :

+ http://www.tam-voyages.com



BUS

Pour les transports départementaux, consultez le site d'Hérault transport :

+ http://herault-transport.fr



EN VÉLO

Depuis la gare St Roch : comptez une dizaine de minutes à vélo pour rejoindre la délégation et l'Inset. Des stations de vélos sont à votre disposition à la Gare et quartier Richter, à l'Université.

+ http://www.tam-voyages.com



À PIED

20 minutes à pied vous seront nécessaires pour relier la gare St Roch au site Richter



EN VOITURE

Avant de vous déplacer en véhicule individuel, pensez à pratiquer le covoiturage.

MOBISTAGE vous propose des solutions de covoiturage et les itinéraires en transport en commun pour vous rendre en formation. Pour y accéder, il faut s'être inscrit à une formation du CNFPT (stagiaire et intervenant) et avoir renseigné son email.

+ Pour plus d'informations : www.cnfpt.fr / rubrique nous connaître / nos coordonnées.

Pour plus d'informations, un outil à votre disposition pour vous aider à la recherche d'un itinéraire adapté à vos besoins :

+ http://cnfpt-mobilite.fr/

Pour en savoir plus:

+ https://www.montpellier-tourisme.fr



le CNFPT facilite l'accueil des agents en situation de handicap permanent ou temporaire lors des sessions de formation et met en œuvre si nécessaire des mesures de compensation des handicaps à travers des aides techniques. Afin de préparer au mieux votre accueil, contactez votre service formation ou le conseiller formation responsable du stage.